



L'Arlésienne des 20.000 habitants

Patrick Salez, 11 janvier 2021

« *Le projet d'avenir de l'île de Ré est d'atteindre le seuil de 20.000 habitants permanents* ». Ainsi s'exprimait Lionel Quillet en janvier 2015, faisant de ce cap démographique la première priorité du programme qu'il portait avec Gisèle Vergnon pour les **élections départementales** de mars. La mandature s'achève en juin prochain et la population a régressé, rendant ce projet d'avenir illusoire.

« *Un seuil de 20.000 habitants permanents à atteindre en 2030, orientation n°1 de notre PLUi* ». C'est ainsi que l'objectif s'inscrit dans l'avant projet de territoire du **PLUi** en mars 2017. Nous fûmes nombreux, en particulier dans certains conseils municipaux, à dénoncer ce chiffre comme relevant d'un vœu pieux, impossible à atteindre. Le chiffre « magique » resta malgré tout inchangé et il figure dans le PLUi approuvé en décembre 2019.

L'évidence joue pourtant contre cet objectif qui ne résiste ni à la simple réflexion de bon sens ni à l'analyse. Entre 2008 et 2018 (recensement INSEE 1^{er} janvier 2021), soit sur 10 années, la population permanente s'est réduite de façon quasi-linéaire de 17.915 à 17.336 habitants (-3,3%). L'ex-canton nord s'est dépeuplé de 4 %, seules Ars et Loix parvenant à maintenir leur population. L'ex-canton sud s'est dépeuplé de 3 % avec des pertes importantes à Saint-Martin, La Flotte et Le Bois-Plage et une stagnation à Rivedoux. Sainte-Marie est la seule commune insulaire à avoir gagné des habitants permanents sur ces 10 années (+6%).

Ne négligeons pas ce **lent déclin démographique**, signe inquiétant de dévitalisation de notre territoire ; d'autant qu'il provient à la fois d'un solde naturel (différence entre naissances et décès) et d'un bilan des entrées/sorties tous deux négatifs. Il s'accompagne d'un vieillissement de la population, indicateur démographique qui nous éloigne le plus de la moyenne départementale avec aujourd'hui dans l'île plus de 40 % de personnes de plus de 60 ans et 15 % de plus de 75 ans. Il s'accompagne également d'une progression des résidences secondaires et d'un différentiel nord/sud croissant que l'on retrouve bien entendu dans d'autres domaines (emploi, accessibilité, etc..). Erosion et vieillissement de la population permanente, dépérissement et enclavement des communes de l'extrême nord, sans parler des submersions touristiques de l'été et des ponts de printemps : autant de signes d'un **déséquilibre démographique croissant** de notre territoire. Si ces signes ont été moins perceptibles ces derniers mois, c'est uniquement en raison d'un effet « réfugiés de la COVID » qui a fait s'installer sur l'île des résidents secondaires pour une longue durée.

Pour ce qui concerne les dix années à venir, on voit mal comment cette tendance baissière pourrait s'inverser. Ses facteurs déterminants se sont en effet installés de façon structurelle dans notre territoire :

- le vieillissement de la population fera que le solde naturel sera encore plus négatif ;
- la transformation des locations saisonnières en locations à l'année, souhaitée par Lionel Quillet, restera limitée : aucune base juridique n'existe pour que la puissance publique intervienne dans ce sens autrement que de façon incitative ;
- le même raisonnement s'applique à la transformation des résidences secondaires en résidences permanentes également souhaitée ; et quand celle-ci s'opérera, elle renforcera le plus souvent la part des seniors dans la population ;
- les lois régissant la transmission du patrimoine et les frais de succession ainsi que le prix du foncier poussent plutôt dans le sens inverse, c'est à dire à la vente de résidences principales au profit de résidences secondaires, dont une partie non négligeable à des fins d'investissement locatif ;
- le fameux effet attractif d'un climat tempéré jouera à l'échelle départementale (c'est déjà le cas) mais pas vraiment à la nôtre, toujours pour des raisons de prix de l'immobilier ;
- l'installation complète de la fibre après 2022 aura vraisemblablement un effet attractif. Mais celui-ci sera limité, la couverture numérique ne suffisant pas à compenser le coût du foncier et la faible accessibilité des communes du nord (songeons à la durée d'un déplacement à La Rochelle) ;
- enfin l'effet positif des constructions de logements à loyer modéré reste indéniable mais la majorité d'entre elles ont déjà eu lieu.

Être un bon politique consiste pour moi à avoir une vision ambitieuse mais réaliste de l'avenir, à se fixer un objectif sérieux et à animer ensuite les jeux d'acteurs et les projets permettant de l'atteindre. Faisons donc notre possible, d'ici 2030, pour ramener la population permanente aux alentours de 18.000 habitants et juguler la fracture territoriale entre nord et sud !